

 académie Versailles direction des services départementaux de l'éducation nationale Essonne éducation nationale	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Nom de l'école et commune : Ecole maternelle de Mondétour ORSAY		
	Procès-verbal du Conseil d'école			
Conseil d'école exceptionnel	Date : 19 /09/2019	Durée : 30' (18h – 18h30)		
Participants <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 40%; vertical-align: top;"> Représentants des parents d'élèves : Mme AUBRY (FCPE) Mme DUMONT (FCPE) Mme LIAPINE (FCPE) Représentants de la mairie : M. MISSENGARD, Adjoint aux affaires scolaires, excusé </td> <td style="width: 60%; vertical-align: top;"> Enseignants Mme CUNY GS Mme GOUNOT PS-MS Mme Benard PS-GS M. DUMAS-PILHOU PS-MS INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE M. BOISSIERE excusé DDEN Mme BOURDEAU, excusée </td> </tr> </table> Présidente de la séance : Mme Chelini, directrice de l'école et PS-MS			Représentants des parents d'élèves : Mme AUBRY (FCPE) Mme DUMONT (FCPE) Mme LIAPINE (FCPE) Représentants de la mairie : M. MISSENGARD, Adjoint aux affaires scolaires, excusé	Enseignants Mme CUNY GS Mme GOUNOT PS-MS Mme Benard PS-GS M. DUMAS-PILHOU PS-MS INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE M. BOISSIERE excusé DDEN Mme BOURDEAU, excusée
Représentants des parents d'élèves : Mme AUBRY (FCPE) Mme DUMONT (FCPE) Mme LIAPINE (FCPE) Représentants de la mairie : M. MISSENGARD, Adjoint aux affaires scolaires, excusé	Enseignants Mme CUNY GS Mme GOUNOT PS-MS Mme Benard PS-GS M. DUMAS-PILHOU PS-MS INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE M. BOISSIERE excusé DDEN Mme BOURDEAU, excusée			

Ordre du jour :

L'organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves au CE

l'Arrêté modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école introduit notamment la possibilité "sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école", d'introduire un vote "exclusivement par correspondance" en lieu et place d'un vote "à l'urne et par correspondance".

Nous sommes donc réunis pour débattre d'un vote exclusivement par correspondance :

Pour information :

- Elections des parents 2018-2019 :

45.15% des parents avaient voté dont 90.90% par correspondance.

Compte tenu de ces chiffres, les membres du conseil d'école sont favorables au vote exclusivement par correspondance.

La date des élections est arrêtée au vendredi 11 octobre 2019.

Les parents d'élèves recevront l'intégralité des modalités de vote via le cahier de liaison ainsi que les informations nécessaires au bon déroulement des opérations électorales. Les parents, qui ont demandé leur inscription sur les listes-mails, seront également avertis par courrier électronique.

La commission chargée des élections est désignée conformément à la circulaire départementale n° 2019-2020-4 et au calendrier des opérations annexé. Elle est composée de la directrice, d'un professeur des écoles, de parents

d'élèves de la FCPE et du DDEN.

Les listes et déclarations de candidatures doivent être déposées avant le lundi 30 septembre 2019 minuit.

Le matériel de vote composé des instructions de vote par correspondance, des bulletins de vote, des professions de foi, des enveloppes nécessaires et d'une note sur les médiateurs de l'éducation nationale, sera transmis aux familles au plus tard le 4 octobre.

Les familles pourront dès lors voter et remettre leur enveloppe de vote à l'école.

L'intégralité des modalités des élections étant débattue et fixée, le conseil d'école est levé.

Fait à : Orsay, Le :	<i>Le secrétaire de séance (Nom, prénom et signature)</i>	<i>Le président du conseil d'école (Nom, prénom et signature)</i> <i>C.Chelini</i>
---	---	---